



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 17 JANVIER 2023
à : 17H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD
Philippe, GILLET Gérard

Excusé : M. VERIN Pierre

Assiste : M. SEIGNEURET Vincent

RESERVE D'AVANT-MATCH

**DU 15 JANVIER 2023
DEPARTEMENTAL 4 POULE A
CHERISY (2) / BREZOLLES (2)**

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier, dit les réserves recevables en la forme,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la réserve déposée sur la feuille de match par le club de BREZOLLES et confirmée par le club en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. portant sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de CHERISY, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour,

Considérant que l'article 167.2 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts disposent que : « *ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain [...].* »,

Considérant que le 15.01.2023, l'équipe 1 du club de CHERISY n'avait pas de rencontre officielle,

Considérant que le dernier match de l'équipe 1 du club de CHERISY s'est déroulé le 11.12.2022

Considérant qu'après vérification de la feuille de match de la rencontre de **Championnat Départemental 3 Poule A – CHERISY 1 / CHAMPHOL 2 du 11.12.2022**, il s'avère qu'au moins 1 joueur ayant participé à la rencontre citée ci-dessus, a participé à la rencontre de **Championnat Départemental 4 Poule A – CHERISY 2 / BREZOLLES 2 du 15.01.2023**,

Considérant que l'équipe 2 du club de CHERISY était en infraction avec l'article 167.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Par ces motifs :

Donne match perdu par pénalité au club de CHERISY (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de BREZOLLES (3/0 et 3 points) en application des articles 19.1 et 6 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

MATCH NON JOUÉ

DU 15 JANVIER 2023

DEPARTEMENTAL 2 POULE B

NOGENT LE PHAYE (1) / NOGENT LE ROTROU (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « Match non joué : Terrain impraticable »

Considérant les 2 rapports des arbitres officiels confirmant ces faits.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure

DECLARATIONS DE TOURNOI

- **Mail du 17 Janvier du club de CLOYES-DROUÉ**, demandant l'homologation de ses deux tournois :
 - o Tournoi Féminin le Lundi 10 Avril 2023
 - o Tournoi Jeunes les 17 et 18 Mai 2023

Considérant que le club de Cloyes-Droué ne lui a pas transmis les règlements de ses 2 tournois, la commission donnera son autorisation uniquement après réception des informations.

- **Mail du 17 Janvier du club de SOURS**, demandant l'homologation de ses deux tournois :
 - o Tournoi U7 et U9 le Samedi 27 Mai 2023
 - o Tournoi U11 et U13 le Samedi 17 Juin 2023
- Considérant les règlements fournis, la commission donne son autorisation pour l'organisation de ces manifestations.

MATCHS NON JOUÉS du 14 & 15 JANVIER 2023 (Terrains impraticables)

Départemental 1 :

Dreux Horizon (1) / Brou (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

U.S. Vallée du Loir (1) / Angerville (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Départemental 2 Poule A :

Sours (1) / Villemeux (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Départemental 2 Poule B :

Nogent le Phaye (1) / Nogent le Rotrou (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Ymonville (2) / Berchères les Pierres (1)

→ Replacé le Dimanche 19 Février 2023

Beauceronne (1) / Dammarie (2)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Départemental 3 Poule A :

Vernouillet UPE (1) / La Loupe (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

R.C. Bû-Abondant (1) / Chérisy (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Départemental 3 Poule C :

FC Beauvoir (2) / Thiron-Gardais (1)
Brou (2) / Marboué (1)
Logron (1) / Le Gault St-Denis (1)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023
→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023
→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Départemental 4 Poule C :

Marboué (2) / Thiron-Gardais (2)

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Criterium Vétérans 1^{ère} Division :

Vet. Ste-Gemme-Marsauceux / Vét. Vallée d'Avre

→ Replacé le Dimanche 29 Janvier 2023

Criterium Vétérans 2^{ème} Division :

Brezolles / Ent. Tremblay-Villemeux

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Criterium Vétérans 3^{ème} Division :

Brou / Aunay sous Auneau
Chartres Avenir / Jouy St-Prest
Angerville / Châteauneuf

→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023
→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023
→ Replacé le Dimanche 26 Février 2023

Coupe d'Eure-et-Loir U18 :

Brou / FC Les Bords de l'Eure-Sours

→ Replacé le Samedi 11 Mars 2023

Coupe d'Eure-et-Loir U15 :

Ent. Brou-Logron-Arrou-Marboué / Châteauneuf
Brezolles / R.C. Bû-Abondant

→ Replacé le Samedi 11 Mars 2023
→ Replacé le Samedi 11 Mars 2023

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER
Le Président de séance

Vincent SEIGNEURET
Le secrétaire de séance